Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 141 (2020)
Heft: 5

Rubrik: OSAV

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires

Le programme de détection précoce Apinella est reconduit à partir du 1er mai 2020

Le petit coléoptère de la ruche, présent dans le sud de l'Italie, n'ayant pu être éradiqué, le risque de l'introduire en Suisse demeure. En conséquence, nous appelons les apiculteurs à rester vigilants, afin de déceler ce parasite le plus tôt possible s'il devait être importé en Suisse, et nous reconduisons, à cette fin, le programme de détection précoce Apinella en 2020.

Durée:	du 1er mai au 31 octobre 2020
Contrôles:	dans toutes les colonies des ruchers sentinelles deux fois par mois au moyen du piège diagnostique de Schäfer, à laisser deux ou trois jours dans la colonie
Communication des contrôles effectués:	Au moyen de l'application Bee Traffic ou sur www.apinella.ch

Un grand merci à tous les apiculteurs participant à ce programme.

Service vétérinaire suisse

Publicité